



A.D.A.P.A.E.F 46

**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE AGRÉÉE
DES PÊCHEURS AMATEURS AUX ENGINS
ET AUX FILETS**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2023

PROCES VERBAL

Début des travaux à 11h15

Le Président remercie vivement la cinquantaine d'adhérents présents malgré la date de l'AG mal choisie semble-t-il puisqu'elle correspond avec quelques AG départementales dont celle de la fédération départementale des chasseurs ; il indique qu'il faudra très certainement repenser la date de la prochaine AG.

Il remercie les invités présents et excuse les invités absents dont le Président de la fédération de pêche du Lot, pris par ailleurs. Il demande à l'assemblée d'avoir une pensée particulière pour tous les pêcheurs qui nous ont quitté depuis la fin 2022.

Afin de traiter l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour, notamment ceux soumis au vote de l'assemblée, le Président demande à l'assemblée que tous les votes soient réalisés à main levée.

Décision adoptée à l'unanimité des participants : tous les votes statutaires de l'AG 2023 seront effectués à main levée.

Le Président informe l'assemblée que le procès-verbal de l'AG 2022 n'a pas besoin d'être voté aujourd'hui, ce, parce que ce vote n'est pas prévu par nos statuts. Il souligne que tout adhérent peut néanmoins se procurer le procès-verbal de cette AG en le demandant à la Secrétaire de l'association ou en consultant notre site internet.

Le Président indique que les différents documents concernant la trésorerie, les comptes-rendus des CA et autres documents peuvent être portés à la connaissance de tout adhérent ; il faut qu'ils soient simplement demandés par courrier électronique à la Secrétaire de l'association.

Rapport moral.

Le Président souhaite placer son rapport moral sous le signe du « Bilan » de sa présidence.

Voici ses propos :

« C'est l'heure du bilan après 5 années passées en commun.

Où en sommes-nous en ce qui concerne l'ADAPAEF 46 ?

Nous avons un Conseil d'Administration uni, dynamique et constructif...

Sans une équipe solide, pas d'avancée, et avec elle,

- nous avons traité tous les dysfonctionnements de notre Association,

- nous avons une trésorerie saine et une comptabilité saine et claire, gérées par un Trésorier engagé et compétent,

- nous avons un nombre d'adhérents et de licenciés croissants, nous avons cette année 212 licenciés alors que nous en avions 186 en 2020,

- nous avons un outil de communication performant (notre site internet) tenu à jour par une Secrétaire compétente et efficace (notre site approche les 20 000 consultations par an – ce qui est exceptionnel pour une Association comme la nôtre), ce site est particulièrement consulté au cours du premier trimestre, ce qui tend à penser que le site est d'abord consulté par les pêcheurs à la ligne,

- nous avons obtenu au fil des ans et des cahiers des charges successifs tous les modes de pêche possibles que nous autorise la Loi, ce, en adéquation avec nos traditions départementales...

Alors je dirai que le bilan est positif, voire très positif.

Qu'attendons-nous de plus me direz-vous ?

Les seules attentes de l'ADAPAEF 46 sont des améliorations à apporter aux 2 cahiers des charges ; la loi nous le permet et nous interviendrons dans ce sens auprès des services préfectoraux et d'EPIDOR.

Et d'un point de vue personnel, nous ne l'avons pas encore évoqué au sein du conseil d'administration, mais je vous le propose aujourd'hui, je souhaiterais évoquer à court terme l'inscription de la pêche amateur aux engins et aux filets du Bassin de la Dordogne au Patrimoine Culturel Immatériel en France (qui dépend de l'UNESCO).

Cette inscription permettra de « graver dans le marbre » la pêche amateur aux engins et aux filets par le biais et en lien avec la réserve de biosphère UNESCO du Bassin de la Dordogne qui a pour objet, entre autres, de sauvegarder les valeurs culturelles et les activités traditionnelles.

Je conclurai en disant que nous avons une Association forte et dynamique et nous pouvons envisager l'avenir avec optimisme.

Avez-vous des questions sur ce rapport moral ? ».

Pas de question - le rapport moral est soumis au vote ; il est adopté à l'unanimité des présents.

Rapport financier.

Le Trésorier présente son rapport financier avec une présentation claire et précise. Il fait le bilan d'une année complète, celle de 2022.

La trésorerie au 31 décembre 2022 s'élève à 15 790 euros.

La ventilation en budget des recettes et des dépenses fait apparaître un bilan positif de 1121 euros.

Le fonds de réserve (Compte sur Livret disponible à tout moment) est constitué de :

- Réserve « fonds défense juridique » : 10 000 euros,
- Réserve « subvention APAEF Rivière Lot » : 2760 euros,
- Réserve « subvention APAEF Rivière Dordogne » : 400 euros.

Le Trésorier indique que le CA lui a donné quitus pour changer de banque ; ce changement a été provoqué par des manquements importants de la part de la BPO (ex : nos fonds étaient placés sur un Compte sur livret alors que la conseillère de la banque aurait dû nous proposer un placement sur Livret A ; ce qui a eu pour conséquence une perte de gain de près de 600 euros ; cette somme est importante pour une Association comme la nôtre.).

Le rapport financier est soumis au vote ; il est adopté à l'unanimité des présents.

Avant de clore la partie budgétaire, le Président interroge les membres du CA présents sur le traitement du subventionnement des APAEF Rivières pour 2024. Comme il semble que ce subventionnement n'ait pas été évoqué lors du dernier CA, le Président propose à l'AG souveraine de voter ce subventionnement.

Le Trésorier propose un subventionnement identique à celui de 2023 avec la possibilité d'y renoncer si un projet important de l'ADAPAEF 46 devait être subventionné en priorité.

Le subventionnement 2024 des APAEF Rivières sur les bases indiquées au-dessus est soumis au vote ; il est adopté à l'unanimité des présents.

Vote statutaire / montant des cotisations 2024.

Le Président précise que les derniers statuts (issus d'un arrêté ministériel) ont été votés en 2021 et entérinés par le Préfet en juin 2022. Il indique que les statuts prévoient que les cotisations doivent être les mêmes pour les adhérents actifs, sauf pour les membres mineurs et les membres bienfaiteurs.

Alors que le montant des cotisations 2023 est de 24 euros pour une licence pleine « Filets » et de 14 euros pour une licence pleine « Cordes et nasses »,

Il propose que le montant de la cotisation 2024 passe à 20 euros pour les adhérents actifs et pour les deux types de licences,

Il propose que le montant de la cotisation 2024 pour les membres actifs mineurs soit de 5 euros,

Il propose enfin que le montant de la cotisation 2024 pour les membres bienfaiteurs soit de 25 euros.

Le montant des cotisations 2024 est soumis au vote ; il est adopté à l'unanimité des présents.

Vote statutaire / élections des remplaçants des membres décédé et démissionnaire.

Le Président présente et explique le tableau suivant :

Elections du 20 novembre 2021 / AG de l'ADAPAEF 46 à Soulomes.

Remplacements à adopter en AG du 15 avril 2023 (encadrés bleus).

1 - 1 Les 15 élus aux postes d'administrateurs de l'ADAPAEF 46.

Elus en 2021 pour l'ADAPAEF Rivière Lot. 9 élus.			Elus en 2021 pour l'ADAPAEF Rivière Dordogne. 6 élus.		
Candidat	Nom/Prénom		n°	Nom/Prénom	
n° 1	BOISSARD Philippe	BOISSSET Michel	n° 1	PENDARIES Philippe	
n° 2	ROCCA Pierre		n° 2	COSTA Bruno	
n° 3	FAILLE Christian		n° 3	LASFARGUES Pierre Louis	
n° 4	GENNERO Marie Claude		n° 4	FOUQUET Jean Paul	
n° 5	PRADELLE Frédéric		n° 5	PIVAUDRAN Bruno	
n° 6	PRADINES Philippe		n° 6	CHAUMEIL Jean Michel	
n° 7	BALDY Bernard				
n° 8	TINUR Bernard	LAURENT Robert			
n° 9	RANOUIL Jean Jacques				

1 - 2 Bureau du Conseil d'Administration de l'ADAPAEF 46.

RANOUIL Jean Jacques est Président de l'ADAPAEF 46. *Agréé par le Préfet.*

PIVAUDRAN Bruno est Trésorier de l'ADAPAEF 46. *Agréé par le Préfet.*

BOISSARD Philippe est Vice Président de l'ADAPAEF 46, représentant l'ADAPAEF Rivière Lot.

BOISSSET Michel est Vice Président de l'ADAPAEF 46, représentant l'ADAPAEF Rivière Lot.

PENDARIES Philippe est Vice Président de l'ADAPAEF 46, représentant l'ADAPAEF Rivière Dordogne.

GENNERO Marie Claude est Secrétaire de l'ADAPAEF 46.

2 - Les 3 élus aux postes de membres de la commission spécialisée et leurs suppléants.

RANOUIL Jean-Jacques, Président de l'ADAPAEF 46.

Suppléant : COSTA Bruno

BOISSARD Philippe, représentant l'ADAPAEF Rivière Lot.

SOUYRIS Laurent, représentant l'ADAPAEF Rivière Lot.

Suppléant : PRADINES Gilles

PENDARIES Philippe, représentant l'ADAPAEF Rivière Dordogne.

Suppléant : LASFARGUES Pierre-Louis

3 - Les 2 élus aux postes de vérificateurs aux comptes.

BORIS André et BLAZY Pierre. (1 représentant par rivière)

4 - Le suppléant du Président de l'ADAPAEF 46 au CA de la féd. :

BOISSARD Philippe

BOISSSET Michel

Les personnes inscrites en encadrés bleus terminent le mandat de leurs prédécesseurs / Terme du mandat : le 31 décembre 2026.

Le Président indique que Mrs Michel BOISSSET, Robert LAURENT et Laurent SOUYRIS sont à élire en remplacement de Mrs BOISSARD (décédé) et TINUR (démissionnaire) au sein du conseil d'administration de l'ADAPAEF 46, de la commission spécialisée et du conseil d'administration de la fédération de pêche en tant que suppléant du Président de l'ADAPAEF 46.

Les adhérents n'ayant aucune question à poser sur la présentation, ils souhaitent procéder à un vote global du tableau présenté.

Les remplaçants proposés sont soumis au vote ; ils sont élus à l'unanimité des présents. Toutes les modalités prévues sur le tableau sont acceptées à l'unanimité des présents.

Conclusion :

**Mrs Michel BOISSSET et Robert LAURENT sont élus administrateurs de l'ADAPAEF 46,
Mr Laurent SOUYRIS est élu membre de la commission spécialisée,
Mr Michel BOISSSET est élu suppléant du Président de l'ADAPAEF 46 au sein du conseil d'administration de la fédération de pêche du Lot.
Mr Michel BOISSSET a été élu Vice-Président par le CA.**

Intervention des invités.

Avant de leur passer la parole, le Président indique qu'il doit lire le contenu d'un courrier du Président de la fédération de pêche du Lot (à la demande de ce dernier).

Le Président a procédé à la lecture du courrier ; il a indiqué comme il l'avait fait lors de l'AG 2022 que les relations entre les deux structures se sont rafraîchies à cause des conditions de négociations 2022 pour les 2 cahiers des charges. Il a rappelé que les négociations ont été difficiles et peu constructives. Il a rappelé notamment que le Président de l'APAEF Rivière Lot avait très mal vécu ces négociations ; ce pourquoi il s'est exprimé sans réserve dans les journaux locaux.

Le Président a précisé qu'il savait maintenant sur qui compter pour la sauvegarde de nos modes de pêche traditionnels et sur qui il ne pouvait pas compter.

Une discussion s'est engagée sur le sujet entre les membres de l'assemblée ; certains anciens adhérents (avec 40 ans de pêche à leur actif) indiquent que la position de la fédération de pêche du Lot n'avait historiquement jamais changé : elle s'est toujours politiquement opposée à la pêche amateur aux engins et aux filets sur le département.

En conclusion de la discussion, le Président indique qu'il se rendra au prochain CA de la fédération de pêche du Lot. Il indique également que les relations avec la fédération doivent se normaliser après cette période de crispation.

Les adhérents présents ont souhaité que l'AG procède à un vote de soutien et de confiance du Président et de son équipe.

Tous les membres présents, à l'unanimité ont apporté leur soutien et accordé leur entière confiance au Président et à son équipe.

Le Président a ensuite donné lecture d'un message de la DDT et après que le représentant de l'ADAPAEF 24 se soit exprimé et qu'il n'y ait pas eu de questions diverses, le Président a clos les travaux de l'AG 2023.

Fin des travaux à 12h35

Le Président

Signé

Jean Jacques Ranouil

La Secrétaire

Signé

Marie-Claude Gennero-Paysot